

VENTE PRIMEURS 2022



Acheter en Primeur cela veut dire...

- Etre le premier à se positionner sur un millésime après que les professionnels l'ont jugé.
- Acheter des vins qui iront directement du château à votre cave.
- Avoir la garantie du meilleur prix et peut être même réaliser une plus value.

Comment cela se passe-t-il ?

- Les vins sont en cours d'élevage, ils sont en cuve et vont maintenant passer de 12 à 36 mois en fûts de chêne.
- Vous achetez dès maintenant la quantité que vous souhaitez, par multiple de 6 ou 12 bouteilles selon les vins.
- Quand les vins sont "terminés" les châteaux effectuent la mise en bouteille.
- Vous réglez la totalité de votre commande en TTC.

La législation française évolue et les vins primeurs sont désormais vendus avec un prix TTC et non plus HT comme c'était le cas jusqu'à présent. Ainsi la TVA est applicable dès l'achat ! Cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2023 et est issu de l'Article 269 du CGI Modifié par LOI n°2021-1900 du 30 décembre 2021 - art. 30 (V).

- Vous les faites livrer ou bien venez les chercher en magasin.

Quelques informations précieuses

- Les produits proposés sont en quantité limitée.
- Les vins sont livrables d'ici à 2025.
- Les prix indiqués s'entendent hors taxes et hors frais de livraison éventuels.
- Nous travaillons avec des négociants bordelais et des châteaux ayant des cautions bancaires garantissant la valeur des vins.

Bon de Commande :

(A nous renvoyer au plus tard pour le 30 Juin 2023 avec votre règlement)

Vous allez remplir un bon de réservation, nous vous confirmerons la disponibilité des vins choisis en vous retournant une facture pro forma dès réception de votre règlement.

Adresse de Facturation

NOM :

PRENOM :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone : Email :

Le/06/2023

Signature :

Conditions générales de ventes

1 : Comment passer commande ?

Remplir le bon de commande et nous le faire parvenir au plus tard le 30 juin 2022 aux coordonnées ci-dessous :

La Vignery
18 rue Pierre Métairie
78120 RAMBOUILLET

2 : Que dois je régler ?

Votre commande est enregistrée lors de la réception de la totalité du prix TTC. Une facture définitive sera remise avec les vins. Le règlement par virement est à privilégier.

<p>Nos coordonnées bancaires : Domiciliation : CAF IDF OUEST DEF Code Banque : 18206 - Code Guichet : 00379 - N° Compte : 65073361600 - Clé : 10</p>

3 : Quand les vins sont ils disponibles ?

Les producteurs sont responsables de l'élevage, de la date de mise en bouteilles et de la date de mise à disposition. Si pour une raison quelconque, liée à la qualité du vin, les producteurs refusent de commercialiser leurs vins, les acomptes seraient intégralement remboursés à l'acheteur dans les 30 jours de ladite décision sans que puisse être recherchée la responsabilité du vendeur et sans versement d'intérêts. Celui-ci ne sera pas non plus responsable de tout sinistre ayant entraîné la destruction de la marchandise ou un dommage sur sa qualité. Dans ce cas et à défaut de stock disponible pour procéder à son remplacement, l'acheteur sera remboursé à la valeur au cours de la place à la date du sinistre et dans les 30 jours de celui-ci sans que le dit reversement ne puisse être inférieur aux sommes payées par l'acquéreur.

4 : Quand les vins sont ils livrés ?

Les vins commandés sont livrables dans le premier semestre de la troisième année civile suivant la date de récolte sauf décision contraire du producteur. Vous êtes informés par le vendeur de la date de mise à disposition à la Vignery.

5 : Pendant 2 ans, à qui appartiennent les vins ?

Votre commande est enregistrée. La réception de la proforma tient lieu de certificat de réservation, la commande étant ferme, sans faculté de dédit. Le transfert de propriété n'aura lieu qu'à la livraison des vins et donne lieu à la délivrance d'une facture valant certificat de propriété. Toute commande suppose l'acceptation des présentes conditions par l'acquéreur.

6 : Peut-on se rétracter ?

Une faculté de rétractation est offerte à l'acheteur en vertu de l'article L121-16 du Code de la Consommation. A réception de la facture proforma, celui-ci dispose d'un délai de 15 jours francs pour le retourner et en demander le remboursement.

7 : Dans le cas d'un conflit ?

Tous les conflits liés à l'exécution d'une commande ou de l'interprétation des conditions générales de ventes seront de la compétence des tribunaux de commerce.